

**Communiqué de presse  
Pour diffusion immédiate**

**Le Parti Libéral du Québec accusé de vol de propriété intellectuelle et de diffamation pour son site Internet « Pour la vérité »**

Les créateurs du site Internet « liberaux.net » ont fait signifier par huissier, aujourd'hui, une mise en demeure au Parti Libéral du Québec demandant le retrait immédiat du site Internet du Parti Libéral du Québec « Pour la vérité », celui-ci étant un vol de la propriété intellectuelle des créateurs du site Internet « liberaux.net ».

Le 15 août 2012, le Parti Libéral du Québec a mis en ligne un site Internet « Pour la vérité » qui est une copie intégrale du site Internet « liberaux.net ». Se faisant, le Parti Libéral du Québec a violé les droits d'auteurs du créateur du site Internet, et surtout les droits moraux du créateur du site Internet en utilisant cette copie du site Internet à des fins politiques et partisanes.

La créatrice du contenu du site Internet, madame Geneviève Tardy, qui est elle aussi victime de vol de propriété intellectuelle, ses droits moraux étant aussi violés, est également victime de propos diffamatoires tenus par le directeur des communications du Parti Libéral du Québec, Michel Rochette, sur son site Internet « Pour la vérité » et lors d'une entrevue accordée à Jean Pagé le 17 août sur la chaîne 98,5 fm.

Pour ajouter l'insulte à l'injure, le Parti Libéral du Québec ose même s'approprier les droits d'auteurs des créateurs du site Internet « liberaux.net », en y apposant la mention « copyright 2012 ».

Ne pouvant tolérer une telle situation surtout en période électorale, les créateurs du site Internet « liberaux.net » ont donc pris les moyens nécessaires pour faire respecter leurs droits et mettre un terme aux agissements illégaux du Parti Libéral du Québec.

-30-

Pour toute information :

Allali Brault  
Me Frédéric Allali

Téléphone : 514 865 7545

Montréal, le 23 août 2012

**PAR HUISSIER**

**« Sous toutes réserves »**

**Parti Libéral du Québec**

7240 rue Waverly  
Montréal (Québec)  
H2R 2Y8

Objet :           **Dossier Geneviève Tardy et Pierre-Philippe Emond c. Parti Libéral du Québec**  
Re : Libéraux.net

---

Monsieur Rochette,

Nous sommes les procureurs de madame Geneviève Tardy et de monsieur Pierre-Philippe Émond, lesquels nous ont mandaté afin de vous envoyer la présente mise en demeure dans le dossier mentionné en rubrique.

Monsieur Pierre-Philippe Émond est le créateur du site Internet « libéraux.net », et à ce titre il détient les droits d'auteur sur le design du site Internet et le code source de ce site Internet. Le site Internet « libéraux.net » est une œuvre originale créée par monsieur Pierre-Philippe Émond qui est le président d'une compagnie de développement Web.

Madame Geneviève Tardy a effectué la recherche préalable à la rédaction du contenu du site Internet « libéraux.net », qui a été reconnu média citoyen par le Directeur général des élections du Québec et conforme à la Loi électorale. Madame Tardy a également effectué le recensement de tous les hyperliens au soutien des contenus. Les contenus ont été créés par madame Tardy, et il ne fait aucun doute qu'il s'agit d'une œuvre originale.

Le ou vers le 15 août 2012, vous avez mis en ligne à l'adresse Internet : <http://www.plq.org/pourlaverite> une page Internet qui copie de façon éhontée le site Internet de nos clients, notamment le design et le code source créés par monsieur Pierre-Philippe Émond, ainsi que les contenus rédigés et créés par madame Tardy.

En aucune façon, monsieur Émond ne vous a donné une quelconque autorisation vous permettant de reproduire le design et le code source de son site Internet. Ne bénéficiant d'aucune autorisation, licence ou cession de droits de notre client, vous volez la propriété intellectuelle de notre client, et ce à des fins politiques et partisans.

Madame Tardy a utilisé une licence « creative common » pour les contenus qu'elle a créés, et vous avez volontairement ignoré les termes de cette licence. Vous violez non seulement la licence « creative common » de madame Tardy mais également son droit moral sur son œuvre, soit le droit à la paternité. De plus, la licence « creative common » choisie par madame Tardy vous imposait de partager son contenu avec les mêmes termes de la licence, autrement dit, vous ne pouvez vous attribuer un quelconque droit d'auteur sur l'œuvre de madame Tardy. Pire

encore, malgré la reproduction illégale et non-autorisée du site Internet vous avez osé vous attribuer les droits d'auteur appartenant à nos clients en apposant la mention « copyright 2012 ».

Par ailleurs, vous utilisez à des fins politiques et partisans l'œuvre de monsieur Émond, sans lui avoir versé la moindre redevance sous quelque forme que ce soit. Or, la création d'un tel site Internet réalisé par un professionnel aurait engendré des dépenses que vous auriez dû comptabiliser dans vos comptes de dépenses électorales étant actuellement en période de campagne électorale. En outre, en utilisant l'œuvre de monsieur Émond à ces fins politiques et partisans, vous portez atteinte à la réputation de monsieur Émond et vous violez son droit moral sur son œuvre.

De plus, vous mentionnez sur la page d'accueil de votre site Internet et dans la section « À propos » :

*« Mettre fin à la plus vaste opération anonyme de salissage sur le web (...) Bien plus qu'une opération de salissage, ce site est le fruit d'un vaste travail de désinformation. (...) Malheureusement par ses faussetés, libéraux.net se consacre précisément à la création de cynisme.(...) Le dénigrement doit cesser. »*

Ces attaques à l'endroit de la créatrice des contenus, notre cliente, relèvent de la diffamation, il s'agit d'atteintes à la réputation et à l'honneur de notre cliente, qui ne peut tolérer de tels propos.

En aucune façon, le site Internet de nos clients ne peut être considéré comme anonyme, le nom de monsieur Émond apparaissant clairement au bas de la page du site Internet « libéraux.net ». Dans la partie supérieure du site Internet de nos clients, il est clairement indiqué que la recherche a été effectuée par « Geneviève L'obstineuse » laquelle est très facilement identifiable pour une personne sachant cliquer sur des hyperliens.

Par conséquent, nous vous mettons en demeure de **retirer immédiatement** de votre site Internet le design et le code source créé par monsieur Émond que vous reproduisez sans droit tout en portant atteinte à la réputation de monsieur Émond, ainsi que les propos diffamatoires à l'encontre de madame Tardy, et de cesser de violer les droits moraux de madame Tardy. Soyez avisés qu'à défaut de donner suite à la présente mise en demeure suivant ses termes, nos clients nous ont mandatés afin de faire respecter leurs droits ce qui pourrait inclure d'entreprendre contre le Parti Libéral du Québec les procédures judiciaires qui s'imposent soit en injonction et/ou en dommages et intérêts, sans aucun autre avis ni délai additionnel, et ce, à vos entiers frais et dépens.

**VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.**

**ALLALI BRAULT**

Par :

Me Frédéric Allali

FA/AH

Avocats / Attorneys